



Communiqué de presse  
Fort-de-France, le 21 mai 2015

---

## Sanctuaire Agoa pour les mammifères marins dans les Antilles françaises

### Conseil de gestion, élections du président et des vice-présidents

Ce jeudi 21 mai 2015 s'est tenu à Fort-de-France le conseil de gestion du sanctuaire Agoa sous l'autorité du préfet de la Martinique. A cette occasion les 43 membres présents ou représentés ont élu leur président, leurs trois vice-présidents et les membres du bureau.

Agoa est une aire marine protégée dédiée à la protection des mammifères marins et de leurs habitats couvrant toutes les eaux des Antilles françaises (143 256 km<sup>2</sup>).



Légende : De gauche à droite : Benoît Chauvin, représentant de la Collectivité territoriale de Saint-Barthélemy, Daniel Chomet, représentant du Conseil régional de la Martinique, **Yvon Combes** **Président du conseil de gestion d'Agoa**, représentant l'association des maires de Guadeloupe; Pierre Leca, directeur adjoint de l'Agence des aires marines protégées et Ramona Connor, représentante de la Collectivité territoriale de Saint-Martin  
Crédit: Préfecture de la Martinique.

## Yvon Combes, élu président du sanctuaire Agoa

Les membres du conseil de gestion ont élu comme président pour 3 ans Monsieur Yvon Combes.

Le conseil de gestion rassemble 53 membres, représentants de la diversité des archipels de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et il est composé d'acteurs de la mer : élus, pêcheurs professionnels, usagers de loisirs, opérateurs touristiques, associations de protection de l'environnement, experts et services de l'État.

Lors de son discours de remerciement, Monsieur Yvon Combes a déclaré vouloir exercer « *une gouvernance partagée entre les quatre territoires des Antilles françaises au service de la préservation des mammifères marins et de leurs habitats* ».



Acteur engagé dans le mouvement associatif de protection de la nature, Yvon Combes a exercé plusieurs mandats électifs. Actuellement 1<sup>er</sup> vice-président de l'Association des Maires de Guadeloupe, il est élu de la commune du Lamentin.

Yvon Combes a fait toute sa carrière professionnelle au sein de l'Office National des Forêts et a œuvré à la mise en place du Parc national de la Guadeloupe.

## Élections des vice-présidents

Ont également été élus vice-présidents et vice-présidente par les membres du conseil de gestion :

- Monsieur Daniel CHOMET représentant du conseil régional de la Martinique.
- Madame Ramona CONNOR, représentante de la collectivité de Saint-Martin.
- Monsieur Benoît CHAUVIN, représentant de la collectivité de Saint-Barthélemy.

## Élections des membres du bureau

Afin de faciliter le fonctionnement du sanctuaire Agoa, le conseil de gestion a mis en place un bureau de seize membres. Le bureau se réunira en tant que de besoin.

Ont été élus ce jour membres du bureau :

- Pour la catégorie des représentants des organisations socioprofessionnelles et des associations d'usagers : Monsieur Olivier Marie-Reine, Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique ; Monsieur Bulent Gulay, représentant de la fédération des industries nautiques de Saint-Martin (Président de METIMER) ; Monsieur Jean-Pierre Concaud, représentant des opérateurs d'observation commerciale des mammifères marins en Guadeloupe (Guadeloupe Evasion Découverte).
- Pour la catégorie des représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises : Madame Kate Richardson, directrice de l'Office du tourisme de Saint-Martin.

- Pour la catégorie des représentants des associations de protection de la nature : Madame Lesley Sully, Présidente de l'ECCEA ; Monsieur Jean-Jacques Rigaud, Président de l'Association de Protection des oiseaux de Saint-Barthélemy.
- Pour la catégorie des représentants des gestionnaires d'aires marines protégées : Monsieur Christian Dachir au titre du Parc naturel régional de Martinique et Monsieur Nicolas Maslach, Conservateur de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin.
- Pour la catégorie des personnalités qualifiées : Monsieur Lionel Reynal, expert halieute IFREMER ; Madame Anne Fontaine, Directrice du CAR-SPAW.

Sont également membres du bureau deux représentants de l'Etat les Directeurs des DEAL de Martinique et de Guadeloupe.

## Un premier avis rendu par le conseil de gestion

Le conseil de gestion d'Agoa a rendu à l'unanimité un **avis défavorable** concernant une campagne océanographique utilisant les techniques de prospection sismique, **compte tenu des niveaux de puissance émis susceptibles d'entraîner des impacts importants sur les mammifères marins.**

**Le sanctuaire Agoa fait partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.**

**Pour en savoir plus sur le sanctuaire Agoa vous pouvez consulter le site web : [www.sanctuaire-agoa.fr](http://www.sanctuaire-agoa.fr)**

Vous pouvez télécharger les photos sur le site :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWAQCWE8S1K3400>

Si le lien ne fonctionne pas, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-NEWAQCWE8S1K3400

**L'utilisation de ces photos est réservé aux articles relatifs au conseil de gestion du 21 mai 2015**

### Contact Presse

Amandine Eynaudi, déléguée de l'Agence des aires marines protégées pour le Sanctuaire Agoa  
[amandine.eynaudi@aires-marines.fr](mailto:amandine.eynaudi@aires-marines.fr) / 06 90 68 02 44

Pierre Leca, directeur adjoint de l'Agence des aires marines protégées  
[pierre.leca@aires-marines.fr](mailto:pierre.leca@aires-marines.fr) / 06 82 05 68 71

